



**infor  
Jeunes  
huy**  
contact.huy@inforjeunes.be  
085/21.57.71

## QUESTIONS A POSER A LA PERSONNE QUI FAIT VISITER LE KOT

### Le financier

Dans le prix annoncé :

- Est-ce qu'il y a des charges communes et/ou individuelles, voire les 2 ?
- Est-ce que ces charges sont incluses ?
  - Si OUI : le sont-elles toutes ? Si pas, lesquelles ne sont pas comprises ?
  - Si NON :
    - Quel est le montant des provisions ?
    - Est-ce qu'il y a un relevé individuel des compteurs ?
- Est-ce qu'il y a une garantie locative ?
  - Si oui :
    - Sur un compte bloqué au nom du locataire ?
    - Quel est le montant (en général, le maximum légal est de 2 mois de loyer) ?

### Le bail

- Quelle est la durée du bail ? Puis-je le prendre pour le lire avant de le signer ?
- Est-ce que je peux me domicilier au kot ?
- Quand est-ce que je peux avoir les clés ? A qui je les remets et quand ?  
Comment se passe la remise des clés ?
- Est-ce que les assurances sont prises en charge ?

### Pratico-pratique

- Est-ce qu'on peut fumer dans le kot? (Remarque, point de vue santé, ce n'est pas recommandé de fumer)
- Est-ce que je peux déplacer le mobilier ?
- Est-ce que je peux repeindre ?
- Est-ce qu'on peut accrocher des choses au mur ?
- Est-ce que les visites sont autorisées ? (Question d'assurance)
- Est-ce qu'il y a une limite pour l'utilisation des douches ? (Temps, réserve...)
- Est-ce qu'on peut avoir le numéro de téléphone direct du proprio ?
- Comment cela se passe-t-il s'il faut effectuer une réparation dans le kot ?
- Est-ce que le proprio compte bien nous prévenir quand il désire faire une visite ? (Pour info, il ne peut pas rentrer en votre absence)
- Peut-on faire ensemble l'état des lieux, le signer et garder chacun une copie ?